

RCS : BAYONNE Code greffe : 6401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BAYONNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 00218 Numéro SIREN : 494 775 703 Nom ou dénomination : 4S
--

Ce dépôt a été enregistré le 26/06/2023 sous le numéro de dépôt 4605

26 JUIN 2023

EURL 4 S

75 Allée VERDI

64990 MOUGUERRE

COMPTES ANNUELS

Exercice du **01/01/2022**
au **31/12/2022**

Sommaire

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

<i>Attestation</i>	
<i>Comptes annuels</i>	1
<i>Bilan Actif</i>	2
<i>Bilan Passif</i>	3
<i>Compte de Résultat</i>	4
<i>Annexe comptable</i>	5
<i>Détail des comptes</i>	7
<i>Dossier fiscal</i>	14
	22

Attestation d'Expert Comptable

Conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de :

EURL 4 S
75 Allée VERDI

64990 MOUGUERRE

relatifs à l'exercice clos le **31/12/2022**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	120 859 euros
Chiffre d'affaires :	166 382 euros
Résultat net comptable :	28 euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Ces diligences n'incluent pas l'inventaire et la valorisation des actifs, notamment ceux des stocks et des éventuels travaux en cours.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à BAYONNE
Le 11/04/2023

Pour le Cabinet

Jill GODOC

Expert-comptable

Comptes annuels

Bilan Actif

		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage inclus.				
	Autres immobilisations corporelles	793	793		
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	793	793		
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
COMPTES DE REGULARISATION	Créances clients et comptes rattachés	8 224		8 224	29 571
	Autres créances	14		14	12
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	109 286		109 286	105 792
	Charges constatées d'avance	3 336		3 336	
	TOTAL (III)	120 859		120 859	135 375
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		121 652	793	120 859	135 375

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

		31/12/2022	31/12/2021
Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	8 000	8 000
	RESERVES		
	Réserv e légale	800	800
	Réserv es statutaires ou contractuelles		
	Réserv es réglementées		
	Autres réserv es		
	Report à nouv eau		
	Résultat de l'exercice	28	95
	Subv entions d'inv estissement Prov isions réglementées		
	Total des capitaux propres	8 828	8 895
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Prov isions pour risques Prov isions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)	97 491	106 950
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	13 773	
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	767	19 530
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	112 031	126 480
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	120 859	135 375
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	27,93	94,92
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	98 258	126 480
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
	(3) Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat 1/2

		31/12/2022		31/12/2021
		France	Exportation	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	117 439		117 439
	Production vendue (Biens)			86 385
	Production vendue (Services et Travaux)	48 944		42 161
	Montant net du chiffre d'affaires	166 382		128 545
	Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges Autres produits			9 000
Total des produits d'exploitation (1)			166 383	137 545
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises Variation de stock		89 684	71 090
	Achats de matières et autres approvisionnements Variation de stock			
	Autres achats et charges externes		14 436	7 386
	Impôts, taxes et versements assimilés		978	1 422
	Salaires et traitements		61 256	57 552
	Charges sociales du personnel			
	Cotisations personnelles de l'exploitant			
	Dotations aux amortissements : - sur immobilisations - charges d'exploitation à répartir			
	Dotations aux dépréciations : - sur immobilisations - sur actif circulant			
	Dotations aux provisions Autres charges			
Total des charges d'exploitation (2)			166 355	137 450
RESULTAT D'EXPLOITATION			28	95

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2022	31/12/2021
RESULTAT D'EXPLOITATION		28	95
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER			
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		28	95
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BÉNÉFICES			
TOTAL DES PRODUITS		166 383	137 545
TOTAL DES CHARGES		166 355	137 450
RESULTAT DE L'EXERCICE		28	95
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées			
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **120 859** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **166 383** euros et un total **charges** de **166 355** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **28** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2022** et finit le **31/12/2022**.
Il a une durée de **12** mois.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants de l'entreprise.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait susceptible d'avoir une incidence comptable n'est à signaler sur l'exercice.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions des règlements de l'Autorité des Normes Comptables relatifs au Plan Comptable Général.

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes), ainsi que les coûts des emprunts directement attribuables à l'acquisition ou à la production d'immobilisations sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

Règles et Méthodes Comptables

Immobilisations non décomposables :

Conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.

Immobilisations décomposables :

Si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisation différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	7 à 15 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), au dernier prix d'achat connu. Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Les éventuels produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous-activité et de stockage.

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Règles et Méthodes Comptables

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2022
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier	793					793
	Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	793					793
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL		793					793

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2022
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	793			793
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	793			793
TOTAL		793			793

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Créances et Dettes

		31/12/2022	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	8 224	8 224	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	6	6	
	Taxes sur la valeur ajoutée	8	8	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances	3 336	3 336	
TOTAL DES CREANCES		11 574	11 574	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes et de crédit à 1 an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes et de crédit à plus 1 an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financiers divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés				
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	536	536		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	231	231		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	97 491	97 491		
	Autres dettes				
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		98 258	98 258		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		97 491			

Capital social

		31/12/2022	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		100,00	80,0000	8 000,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		100,00	80,0000	8 000,00



Direction Générale des Finances Publiques
IMPOSITION SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le **01/01/2022** Trimestre à date du service **31/12/2022**

Regime simplifié d'imposition ☒ Régime réel normal ☐

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage des CFE (entreprises de transport maritime) ☐

Adresse du service ou doit être déposée cette déclaration **SIE PAYS BASQUE
11, rue Vauban**

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement : **64109 BAYONNE CEDEX**

A IDENTIFICATION

Identification du destinataire **EURL 4 S
75 Allée VERDI**

64990 MOUGERRE

652	315630	49477570300015
INSEE	IFU	N° SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées (souligner l'activité principale) : **COMMERCE DE GROS (46)**

Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à D du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante :

- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et de l'identification de la société mère :

n° SIRET

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal

Résultat net de cession de valeurs mobilières et de droits financiers

Résultat net de cession de valeurs mobilières et de droits financiers

Résultat net de cession de valeurs mobilières et de droits financiers

2 Plus-values

Plus-values à long terme imposables au taux de 19%

Autres plus-values imposables au taux de 19%

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 terbis

Entreprises nouvelles art. 44 septies

Bassin urbain acté par l'Etat art. 44 bis

Sociétés d'investissement immobilier cotées art. 44 bis

4 Option pour le crédit d'impôt

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de nature financière

2. Au titre des revenus immobiliers de nature financière

3. Au titre des revenus immobiliers de nature immobilière

4. Au titre des revenus immobiliers de nature immobilière

5. Au titre des revenus immobiliers de nature immobilière

6. Au titre des revenus immobiliers de nature immobilière

7. Au titre des revenus immobiliers de nature immobilière

8. Au titre des revenus immobiliers de nature immobilière

9. Au titre des revenus immobiliers de nature immobilière

10. Au titre des revenus immobiliers de nature immobilière

11. Au titre des revenus immobiliers de nature immobilière

12. Au titre des revenus immobiliers de nature immobilière

13. Au titre des revenus immobiliers de nature immobilière

14. Au titre des revenus immobiliers de nature immobilière

15. Au titre des revenus immobiliers de nature immobilière

16. Au titre des revenus immobiliers de nature immobilière

17. Au titre des revenus immobiliers de nature immobilière

18. Au titre des revenus immobiliers de nature immobilière

19. Au titre des revenus immobiliers de nature immobilière

20. Au titre des revenus immobiliers de nature immobilière

21. Au titre des revenus immobiliers de nature immobilière

22. Au titre des revenus immobiliers de nature immobilière

23. Au titre des revenus immobiliers de nature immobilière

24. Au titre des revenus immobiliers de nature immobilière

25. Au titre des revenus immobiliers de nature immobilière

26. Au titre des revenus immobiliers de nature immobilière

27. Au titre des revenus immobiliers de nature immobilière

28. Au titre des revenus immobiliers de nature immobilière

29. Au titre des revenus immobiliers de nature immobilière

30. Au titre des revenus immobiliers de nature immobilière

31. Au titre des revenus immobiliers de nature immobilière

32. Au titre des revenus immobiliers de nature immobilière

33. Au titre des revenus immobiliers de nature immobilière

34. Au titre des revenus immobiliers de nature immobilière

35. Au titre des revenus immobiliers de nature immobilière

36. Au titre des revenus immobiliers de nature immobilière

37. Au titre des revenus immobiliers de nature immobilière

38. Au titre des revenus immobiliers de nature immobilière

39. Au titre des revenus immobiliers de nature immobilière

40. Au titre des revenus immobiliers de nature immobilière

41. Au titre des revenus immobiliers de nature immobilière

42. Au titre des revenus immobiliers de nature immobilière

43. Au titre des revenus immobiliers de nature immobilière

44. Au titre des revenus immobiliers de nature immobilière

45. Au titre des revenus immobiliers de nature immobilière

46. Au titre des revenus immobiliers de nature immobilière

47. Au titre des revenus immobiliers de nature immobilière

48. Au titre des revenus immobiliers de nature immobilière

49. Au titre des revenus immobiliers de nature immobilière

50. Au titre des revenus immobiliers de nature immobilière

51. Au titre des revenus immobiliers de nature immobilière

52. Au titre des revenus immobiliers de nature immobilière

53. Au titre des revenus immobiliers de nature immobilière

54. Au titre des revenus immobiliers de nature immobilière

55. Au titre des revenus immobiliers de nature immobilière

56. Au titre des revenus immobiliers de nature immobilière

57. Au titre des revenus immobiliers de nature immobilière

58. Au titre des revenus immobiliers de nature immobilière

59. Au titre des revenus immobiliers de nature immobilière

60. Au titre des revenus immobiliers de nature immobilière

61. Au titre des revenus immobiliers de nature immobilière

62. Au titre des revenus immobiliers de nature immobilière

63. Au titre des revenus immobiliers de nature immobilière

64. Au titre des revenus immobiliers de nature immobilière

65. Au titre des revenus immobiliers de nature immobilière

66. Au titre des revenus immobiliers de nature immobilière

67. Au titre des revenus immobiliers de nature immobilière

68. Au titre des revenus immobiliers de nature immobilière

69. Au titre des revenus immobiliers de nature immobilière

70. Au titre des revenus immobiliers de nature immobilière

71. Au titre des revenus immobiliers de nature immobilière

72. Au titre des revenus immobiliers de nature immobilière

73. Au titre des revenus immobiliers de nature immobilière

74. Au titre des revenus immobiliers de nature immobilière

75. Au titre des revenus immobiliers de nature immobilière

76. Au titre des revenus immobiliers de nature immobilière

77. Au titre des revenus immobiliers de nature immobilière

78. Au titre des revenus immobiliers de nature immobilière

79. Au titre des revenus immobiliers de nature immobilière

80. Au titre des revenus immobiliers de nature immobilière

81. Au titre des revenus immobiliers de nature immobilière

82. Au titre des revenus immobiliers de nature immobilière

83. Au titre des revenus immobiliers de nature immobilière

84. Au titre des revenus immobiliers de nature immobilière

85. Au titre des revenus immobiliers de nature immobilière

86. Au titre des revenus immobiliers de nature immobilière

87. Au titre des revenus immobiliers de nature immobilière

88. Au titre des revenus immobiliers de nature immobilière

89. Au titre des revenus immobiliers de nature immobilière

90. Au titre des revenus immobiliers de nature immobilière

91. Au titre des revenus immobiliers de nature immobilière

92. Au titre des revenus immobiliers de nature immobilière

93. Au titre des revenus immobiliers de nature immobilière

94. Au titre des revenus immobiliers de nature immobilière

95. Au titre des revenus immobiliers de nature immobilière

96. Au titre des revenus immobiliers de nature immobilière

97. Au titre des revenus immobiliers de nature immobilière

98. Au titre des revenus immobiliers de nature immobilière

99. Au titre des revenus immobiliers de nature immobilière

100. Au titre des revenus immobiliers de nature immobilière

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1- Si vous êtes l'entreprise déclarante

2- Si vous êtes la société mère de groupe

3- Si vous êtes l'entreprise déclarante

4- Si vous êtes la société mère de groupe

5- Si vous êtes l'entreprise déclarante

6- Si vous êtes la société mère de groupe

7- Si vous êtes l'entreprise déclarante

8- Si vous êtes la société mère de groupe

9- Si vous êtes l'entreprise déclarante

10- Si vous êtes la société mère de groupe

11- Si vous êtes l'entreprise déclarante

12- Si vous êtes la société mère de groupe

13- Si vous êtes l'entreprise déclarante

14- Si vous êtes la société mère de groupe

15- Si vous êtes l'entreprise déclarante

16- Si vous êtes la société mère de groupe

17- Si vous êtes l'entreprise déclarante

18- Si vous êtes la société mère de groupe

19- Si vous êtes l'entreprise déclarante

20- Si vous êtes la société mère de groupe

21- Si vous êtes l'entreprise déclarante

22- Si vous êtes la société mère de groupe

23- Si vous êtes l'entreprise déclarante

24- Si vous êtes la société mère de groupe

25- Si vous êtes l'entreprise déclarante

26- Si vous êtes la société mère de groupe

27- Si vous êtes l'entreprise déclarante

28- Si vous êtes la société mère de groupe

29- Si vous êtes l'entreprise déclarante

30- Si vous êtes la société mère de groupe

31- Si vous êtes l'entreprise déclarante

32- Si vous êtes la société mère de groupe

33- Si vous êtes l'entreprise déclarante

34- Si vous êtes la société mère de groupe

35- Si vous êtes l'entreprise déclarante

36- Si vous êtes la société mère de groupe

37- Si vous êtes l'entreprise déclarante

38- Si vous êtes la société mère de groupe

39- Si vous êtes l'entreprise déclarante

40- Si vous êtes la société mère de groupe

41- Si vous êtes l'entreprise déclarante

42- Si vous êtes la société mère de groupe

43- Si vous êtes l'entreprise déclarante

44- Si vous êtes la société mère de groupe

45- Si vous êtes l'entreprise déclarante

46- Si vous êtes la société mère de groupe

47- Si vous êtes l'entreprise déclarante

48- Si vous êtes la société mère de groupe

49- Si vous êtes l'entreprise déclarante

50- Si vous êtes la société mère de groupe

51- Si vous êtes l'entreprise déclarante

52- Si vous êtes la société mère de groupe

53- Si vous êtes l'entreprise déclarante

54- Si vous êtes la société mère de groupe

55- Si vous êtes l'entreprise déclarante

56- Si vous êtes la société mère de groupe

57- Si vous êtes l'entreprise déclarante

58- Si vous êtes la société mère de groupe

59- Si vous êtes l'entreprise déclarante

60- Si vous êtes la société mère de groupe

61- Si vous êtes l'entreprise déclarante

62- Si vous êtes la société mère de groupe

63- Si vous êtes l'entreprise déclarante

64- Si vous êtes la société mère de groupe

65- Si vous êtes l'entreprise déclarante

66- Si vous êtes la société mère de groupe

67- Si vous êtes l'entreprise déclarante

68- Si vous êtes la société mère de groupe

69- Si vous êtes l'entreprise déclarante

70- Si vous êtes la société mère de groupe

71- Si vous êtes l'entreprise déclarante

72- Si vous êtes la société mère de groupe

73- Si vous êtes l'entreprise déclarante

74- Si vous êtes la société mère de groupe

75- Si vous êtes l'entreprise déclarante

76- Si vous êtes la société mère de groupe

77- Si vous êtes l'entreprise déclarante

78- Si vous êtes la société mère de groupe

79- Si vous êtes l'entreprise déclarante

80- Si vous êtes la société mère de groupe

81- Si vous êtes l'entreprise déclarante

82- Si vous êtes la société mère de groupe

83- Si vous êtes l'entreprise déclarante

84- Si vous êtes la société mère de groupe

85- Si vous êtes l'entreprise déclarante

86- Si vous êtes la société mère de groupe

87- Si vous êtes l'entreprise déclarante

88- Si vous êtes la société mère de groupe

89- Si vous êtes l'entreprise déclarante

90- Si vous êtes la société mère de groupe

91- Si vous êtes l'entreprise déclarante

92- Si vous êtes la société mère de groupe

93- Si vous êtes l'entreprise déclarante

94- Si vous êtes la société mère de groupe

95- Si vous êtes l'entreprise déclarante

96- Si vous êtes la société mère de groupe

97- Si vous êtes l'entreprise déclarante

98- Si vous êtes la société mère de groupe

99- Si vous êtes l'entreprise déclarante

100- Si vous êtes la société mère de groupe

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

ECF ☐ Désignation du prestataire

Si oui, indication du logiciel utilisé

Comptabilité Expert

CGA/O MGA ☐ Viséur conventionné

Nom, adresse, téléphone :

Professionnel de l'expertise comptable

Conseil :

CGA/O MGA ou viséur conventionné

N° d'agrément

ACOM BAYONNE
ESPACE ARGIA

33 LE FORUM
64100 BAYONNE

05 59 57 50 50

(À ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts

2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages en nature ou en espèces désignés par le (les) bénéficiaire(s)	(b)	95
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, mandataires ou porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	(c)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus	(d)	
(A préciser par nature sur les lignes a à h)	(e)	
	(f)	
	(g)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 122-1 du CGI	(h)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 122-1 du CGI	(i)	95
7. Montant des revenus répartis	(j)	
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX ASSOCIES	(soit (a+b))	95

J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ans. III du CQU)

- SARL - tous les associés
- SCA - associés gérants
- SNC ou SCS - associés en nom ou commandites
- SEP et sté de copropriétaires de services - associés gérants
- coparticipants

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 43, I, 4° du C.G.)	Montant des versements	Montant des versements
SARL - tous les associés ; S.A. - associés individuels ;	SARL - tous les associés ; S.A. - associés individuels ;	SARL - tous les associés ; S.A. - associés individuels ;

Montant des sommes versées

à titre de frais de représentation

à titre de frais professionnels
autres que ceux visés dans les
colonnes 5 et 6

SANZ CHRISTOPHE
2 LOTISSEMENT HARGUINA

64990 MOUGUERRE

FRANCE

100

2022

33 500

10

Indemnité
forfaitaire
7

8

Désignation de l'entreprise
et Date de clôture de l'exercice

EURL 4 S

31/12/2022

K DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRES DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si le cas échéant, joindre un état de lieux modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montants des rémunérations
perçus par les gérants
et les administrateurs

Récompenses d'investissement

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION MOINS-VALUES A LONG TERME (MVL)

(voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputées sur les PVL de l'exercice			
MVLT réalisées au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements reçus par les organismes
et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

Désignation de l'entreprise **EURL 4 S**

75 Allée VERDI

Néant ☐

Adresse de l'entreprise

64990 MOUGUERRE

SIRET

4 9 4 7 7 5 7 0 3 0 0 0 1 5

Durée de l'exercice en nombre de mois *

12

Durée de l'exercice précédent *

12

				Exercice N clos le 31122022		Exercice N-1 clos le 31122021		
		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		
						Net 4		
ACTIF	IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010	012				
			014	016				
		Immobilisations corporelles*	028	793	030	793		
		Immobilisations financières* (1)	040		042			
		Total I (5)	044	793	048	793		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052				
		Marchandises *	060	062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066					
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068	8 224	070	8 224		29 571	
		072	14	074	14		12	
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	109 286	086	109 286		105 792	
	Charges constatées d'avance *	092	3 336	094	3 336			
	Total II	096	120 859	098	120 859		135 375	
	Total général (I + II)	110	121 652	112	793	120 859	135 375	
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	8 000		8 000			
	Ecart de réévaluation	124						
	Réserve légale	126	800		800			
	Réserves réglementées*	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132						
	Report à nouveau	134						
	Résultat de l'exercice	136	28		95			
	Subventions d'investissement	137						
	Provisions réglementées	140						
	Total I	142	8 828		8 895			
Provisions pour risques et charges				Total II		154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	13 773					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166						
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 97 491)	172	98 258		126 480			
	Produits constatés d'avance	174						
Total III				176		112 031		
Total général (I + II + III)				180		120 859		
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: EURL 4 S		Néant ☐		
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 31122022		Exercice N-1 clos le 31122021		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210	117 439	86 385
	Production vendue { biens services * }	dont export et livraisons	215	214		
		intracommunautaires	217	218	48 944	42 161
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		9 000
	Autres produits			230		
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	166 383	137 545
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	89 684	71 090
	Variation de stock (marchandises) *			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240		
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	14 436	7 386
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	978	244	978	1 422
	Rémunérations du personnel *			250	61 256	57 552
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252		
	Dotations aux amortissements *			254		
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		260		
		Total des charges d'exploitation (II)			264	166 355
I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	28	95
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280		
	Produits exceptionnels (IV)			290		
	Charges financières (V)			294		
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D) }	347		300		
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306		
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	28	95
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	28	314
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles *			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330		
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC *		248			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989	Zone de revitalisation rurales (44. quinquiés)	138
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	Bassins d'emploi à dynamiser (art. 44 duodécies)	991	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexodécies)	992
	ZFANG (44. quaterdécies)	345	Investissements outre-mer	344	Zone de développement prioritaire (art. 44 septidécies)	993
	Zone franche urbaine (44. octies A)	987	Zones de reconstruction de la défense (44. terdécies)	127		
	dont divers *		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	Déduction exceptionnelle -nulle simulateur de conduite	641
		346	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647
		643	Déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990
		648				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1	352	28	354	
		Déficit col. 2				
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)		356			
	Déficits antérieurs reportables : * 16 372 dont imputés sur le résultat :				360 28	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1	370		372	
		Déficit col. 2				

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **EURL 4 S**Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *				
		ACTIF IMMOBILISE					Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470	793	472		474	793	476			
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490	793	492		494		496			
793								793			
II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560	793	562		564		566			
TOTAL		570	793	572		574		576			
								793			
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
					Court terme *	Long terme					
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **EURL 4 S**

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
	Dotations		Reprises					
Fonds commercial	681		683					
Autres Immob. incorp.	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710		715		2			
Constructions	720		725		3			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4			
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5			
Matériel de transport	750		755		6			
Autres immobilisations corporelles	760		765		7			
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B			780

II DÉFICITS REPORTABLES			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982 16 372
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	982 bis
Déficits imputés			983 28
Déficits reportables			984 16 344
Déficits de l'exercice			860
Total des déficits restant à reporter			870 16 344

IV DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives			381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)			325
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			380
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326
N° du centre de gestion agréé			388
Montant de la TVA collectée			374 9 419
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378 2 248
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

5

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL 4 S		Néant ☐ *
Exercice ouvert le : 01012022 et clos le : 31122022		Durée en nombre de mois 12
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel *	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	166 382
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	166 382
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	121	92 068
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	12 053
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	104 121
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	62 262
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		117 62 262
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE		
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.		
Mono établissement au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	166 382
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	160
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	186	

(1) Il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

☒ (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET 49477570300015

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL 4 S

ADRESSE (voie) 75 Allée VERDI

CODE POSTAL 64990

VILLE MOUGUERRE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique SANZ Prénom(s) CHRISTOPHE
Nom marital SANZ % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 100
Naissance : Date 07081963 N° département 64 Commune BAYONNE Pays FRANCE
Adresse : N° 2 Voie LOTISSEMENT HARGUINA
Code postal 64990 Commune MOUGUERRE Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

4S

Société à responsabilité limitée au capital de 8000 €

Siège social : 75 , allée Verdi
2 Lotissement Harguina I
64990 MOUGUERRE

494 775 703 RCS BAYONNE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 21 avril 2023

L'an deux mille vingt deux, le 21 avril, à 10 heures, au siège social à MOUGUERRE

Monsieur Christophe SANZ,
Demeurant 75 allée Verdi, 2 lotissement Harguina I 64990 MOUGUERRE

Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 80 euros composant le capital social de la société 4S,

Associé unique et seul gérant de la dite Société,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant de la Société, Monsieur Christophe SANZ, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ; il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,

PREMIERE DECISION

L'associé unique sur la base du rapport de gestion qu'il a rédigé, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 27.93 euros de la manière suivante :

- Au compte courant d'associé pour 27.93 euros

Conformément à la loi, l'associé unique constate que le montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% (mentionné au 2° du 3 de l'article 158) a été de 50.29 euros au titre de l'exercice 2019, de 33.26 euros au titre de l'exercice 2020 et de 94.92 euros au titre de l'exercice 2021.

TROISIEME DECISION

L'associé unique précise qu'en application de l'article R 223-26 du Code de commerce, les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce seront portées au registre des décisions de l'associé unique en annexe au présent procès-verbal.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès verbal.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sanz', with a long horizontal stroke extending to the right.

Christophe SANZ